



Activités du déchet et de la propreté urbaine

Identification De Convention
Collective - IDCC 2149

Les activités

Les entreprises de la branche des activités du déchet assurent **des activités essentielles pour la salubrité et la qualité de vie de la population.**

La branche des activités du déchet et de la propreté urbaine rassemble toutes les entreprises dont les activités sont liées à la gestion des déchets et à la propreté urbaine. Elle couvre tous les types de collecte, de tri, de valorisation matière, organique et énergétique pour tous les types de déchets non dangereux. Elle couvre aussi le nettoyage de la voirie et des espaces publics.

Type d'activités: collecte, enlèvement et acheminement, tri, valorisation et traitement des déchets, service de nettoyage de voirie et d'infrastructures urbaines.

Elle n'intègre pas les entreprises de l'industrie et du commerce de la récupération (ferrailles, matériels industriels, recyclage, etc.), ou celles intervenant dans la collecte et l'acheminement des déchets industriels, les activités de curage des égouts, le nettoyage industriel et pétrolier.

Les chiffres clés 2024



1791 ⓘ

entreprises

Source : France compétences



63908 ⓘ

salariés

Source : France compétences



18174 ⓘ

**formations financées par AKTO (hors
alternance)**

Source : AKTO



980 ⓘ

alternants

Source : AKTO

Les principaux enjeux

Le secteur des activités du déchet est caractérisé par des contraintes réglementaires fortes en matière de droit de l'environnement et de normes techniques, et par des changements de prestataires réguliers dans le cadre des marchés publics. La branche et ses métiers, du fait des évolutions réglementaires, techniques, technologiques, économiques, sociales, sociétales, énergétiques, numériques, ..., sont en profonde évolution.

- ✓ **Un environnement réglementaire qui impacte** le secteur avec un grand nombre de normes liées à la sécurité et aux enjeux climatiques. Par exemple, la loi quinquennale de programmation [sur l'énergie et le climat](#) de juillet 2023 fixe un objectif ambitieux de diminution des émissions de CO2 (atteindre la neutralité carbone à horizon 2050). La loi [relative à la transition écologique](#) pour la croissance verte prévoit de diviser par deux le volume de déchets traités par l'enfouissement entre 2010 et 2025. Cela représente 8 millions de tonnes de déchets qu'il va falloir revaloriser et remettre la matière recyclée et l'énergie verte sur le marché mondial.
- ✓ **Des évolutions techniques, numériques, technologiques avec** l'accentuation de la technicité des métiers, le développement de l'informatisation voire de la digitalisation des processus, la robotisation des centres de tri avec l'introduction de l'Intelligence Artificielle et l'utilisation de l'outil numérique. Par exemple, le développement de robots intelligents de reconnaissance des flux de déchets permettra d'augmenter la qualité et les volumes des déchets triés et la cadence de production.
- ✓ **La transition écologique et énergétique** avec la collecte et la transformation des déchets permettent de diminuer les impacts négatifs des activités économiques. Elles contribuent notamment à réduire la consommation des matières non renouvelables, diminuant ainsi les émissions de CO2.

Les mutations du secteur devront s'accompagner d'une adaptation des métiers et d'une nécessaire évolution des emplois et des compétences.

Pour répondre à ces enjeux, la branche des Activités du déchet se fixe plusieurs priorités :

✓ Anticiper l'impact des mutations sur les métiers

L'objectif est de sécuriser les trajectoires professionnelles face aux évolutions du secteur d'ici 2030 :

– **Lutte contre l'illettrisme** : Sécuriser le parcours des salariés les plus fragiles en consolidant les savoirs de base pour garantir leur employabilité durable.

– **Accompagnement de la transformation** : Construire des parcours de formation adaptés pour les métiers en pleine mutation.

– **Gestion des métiers « sensibles »** : Développer l'employabilité spécifique des salariés occupant des postes exposés ou vulnérables aux changements structurels.

– **Prospective de compétences** : Sensibiliser les entreprises aux besoins en compétences émergents à l'horizon 2030.

✓ Répondre aux tensions de recrutement par l'attractivité.

Face aux difficultés actuelles et à venir, la branche doit s'affirmer comme un secteur de choix :

– **Valorisation de la Branche** : Promouvoir l'image du secteur et de ses métiers pour répondre aux besoins critiques de recrutement sur les postes en tension et stratégiques.

– **Levier de l'alternance** : Intensifier le recours à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation comme voie d'excellence pour intégrer de nouveaux talents

Les métiers en tension

- ✓ Conducteur(trice) de matériel roulant de collecte
- ✓ Conducteur(trice) d'engin
- ✓ Technicien(ne) de maintenance
- ✓ Agent(e) de maintenance

Les actions phares

A court terme, la branche se mobilise sur six projets prioritaires :

- ① Sensibiliser les entreprises sur la nécessité d'anticiper l'impact des mutations sur les métiers afin de sécuriser les parcours et les compétences notamment pour les publics les plus fragiles.
- ② Déployer le parcours « Compétences –clés » (savoirs de base) ayant pour objectif de sécuriser l'employabilité des salariés en situation d'illettrisme et ceux dont les métiers sont en transformation.
- ③ Promouvoir les métiers de la branche auprès des jeunes notamment en misant sur la valorisation de l'alternance comme tremplin vers les métiers stratégiques mais également auprès des divers publics émanant des conventions de partenariats AKTO (APEC, ATPRO etc..) afin d'anticiper les tensions en cours et à venir.

* Certificat de qualification professionnelle de Branche